



**2011\_A177**

**OBJET : Ressources - Vote du Budget Primitif 2012 - Budget annexe de l'aménagement**

Le 15 décembre 2011, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 décembre 2011, conformément à l'article L.521.1-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etai(en)t Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GARNIER Eliane - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LARNAUDIE Patricia - LEGIER Michel - LONG Danièle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - SANGLINE Bruno - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** LAGIER Robert suppléé par SANTINI Joseph-Marie - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :** ALBERT Guy donne pouvoir à PIZOT Roger - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - BONTHOUX Odile donne pouvoir à JONES Michèle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRUNET Danièle donne pouvoir à GARÇON Jacques - CHEVALIER Eric donne pouvoir à BERNARD Christine - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DECARA Yannick donne pouvoir à GERACI Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DEVAUX Pierre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FERAUD Pierre donne pouvoir à AMAROUCHE Annie - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GERARD Jacky donne pouvoir à GARNIER Eliane - GUINDE André donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - LICCIA Marcel donne pouvoir à MORBELLI Pascale - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PIERRON Liliane - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Claude - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUGIER Jacques donne pouvoir à CURINIER Erick - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à CHARDON Robert - SANTAMARIA Danielle donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TERME Françoise donne pouvoir à OLLIVIER Arlette

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - POTIE François - ROUSSEL Jacques - TONIN Victor

**Secrétaire de séance :** Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2011**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Thématique : Ressources / Finances**

**Objet : Vote du budget primitif 2012 - Budget annexe de l'Aménagement  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la Collectivité.  
Ce budget doit être voté par le Conseil de Communauté, tel est l'objet du présent rapport.

**Exposé des motifs :**

Lors du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011, il a été débattu des orientations budgétaires pour l'année 2012 et des priorités à retenir.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement pour l'année 2012 qui répond aux orientations et priorités déterminées.

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CPA a créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 un budget annexe de l'aménagement afin de suivre les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie.

Ceci est en effet une obligation de la M14 qui stipule : « les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être important compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée. »

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC (zone d'aménagement concerté) : la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil et la ZAC des Vergeras à St Estève Janson. La ZAC d'extension du Plateau de Bertoire à Lambesc a en effet été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires en 2011.

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations est imputé sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, étude de sols, levés topographiques, bornage...) et des travaux de viabilisation.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

Le décalage dans le temps entre l'enregistrement des dépenses et des recettes fait naître des besoins de financement conjoncturel qui sont financés par une avance du budget principal au budget annexe. Cette avance est une dépense provisoire, remboursée par la suite.

**Le détail des postes par opérations est le suivant :**

ZAC du Carreau de la Mine

Les dépenses concernent :

- les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre),
- 40 000 € de reliquat de travaux sur la ZAC,
- l'acquisition d'une bande de terrain à Réseau Ferré de France.

ZAC des Vergeras

Les montants concernent la totalité des acquisitions foncières liées à la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique. L'arrêté de DUP a été obtenu en 2011. La phase suivante est celle de l'expropriation avec l'arrêté de cessibilité. Il s'agit également de la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de l'opération.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du Carreau de la Mine estimées à 1.900.000 € en 2012 au regard des délibérations de cessions prises en 2011 par la CPA et de l'avancement des projets des entreprises.

Le volume de dépenses a considérablement diminué en 2012 par rapport à 2011 (de 1 202 000 € à 476 000 €) en raison de la fin des travaux de viabilisation de la ZAC de Meyreuil, et le volume de recettes a beaucoup augmenté puisque la zone est en phase active de commercialisation.

Ainsi, au regard des dépenses et des recettes prévues, il apparaît **un excédent du budget annexe de 1 424 000 €** qui sera viré sur le budget général de la CPA en recette d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2012
011	6015	Terrains à aménager	390 000
011	6045	Achat d'études, prestations de service	46 000
011	605	Achat de matériel, équipements et travaux	40 000
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	1 900 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 376 000</b>

### RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2012
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	100 000
042	7133	Variation des stocks	376 000
70	7015	Vente de terrains aménagés	1 900 000
74	74**	Subvention FIBM	-
77	774	Subvention exceptionnelle	-
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 376 000</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2012
040	168751	Autres dettes : remboursement de l'avance du budget généra	1 424 000
040	3555	Stocks de terrains aménagés	100 000
040	315	Terrains	350 000
040	3354	Etudes et prestations de services	26 000
040	3355	Travaux	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>1 900 000</b>

### RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	B.P. 2012
16	16875	Avance du Budget Principal	-
040	3555	Stocks de terrains aménagés	1 900 000

## CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**2 376 000 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à

**1 900 000 €**

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-3 ;

VU la délibération n°2011\_A131 du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011 relatif au débat d'orientations budgétaires – Budget annexe de l'aménagement ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 novembre 2011.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2012, par nature, tel qu'il vous est présenté ci-dessus.

**OBJET : Ressources - Vote du Budget Primitif 2012 - Budget annexe de l'aménagement**

## Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS-MASINI

03 JAN. 2012

